



Theranexus  
Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres



## Theranexus

Exercice clos le 31 décembre 2020

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Theranexus,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Theranexus relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

##### ■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les modalités selon lesquelles votre société bénéficie du crédit d'impôt recherche sont précisées dans la note 3.10 « CIR (Crédit d'Impôt Recherche) » et le montant du produit de l'exercice au titre de ce crédit d'impôt est mentionné dans la note 5.8 « Crédit d'Impôt Recherche » de l'annexe des comptes annuels. Dans le cadre de nos travaux, nous avons revu la méthodologie utilisée par votre société pour évaluer le montant de ce produit et réalisé des tests sur les dépenses de recherche retenues dans le calcul. Sur cette base, nous avons conclu au caractère pertinent du produit comptabilisé.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

- Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

- Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

## ■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

### Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 7 avril 2021

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG et Autres

Cédric Garcia

# 1. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de THERANEXUS SA

## 1.1 Bilan et compte de résultat, en euros

### BILAN ACTIF

Présenté en Euros

Notes		au 31/12/2020 (12 mois)			au 31/12/2019 (12 mois)
		Brut	Amort.Dépréc°	Net	Net
<b>5.9 &amp; 5.10</b>	<b>IMMOBILISATIONS</b>				
	Frais d'établissement				
	Recherche et développement				
	Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	2 231 881	(318 006)	1 913 875	1 789 712
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériel & outillage industriels	973 078	(326 581)	646 497	889 766
	Autres immobilisations corporelles	27 872	(20 288)	7 584	12 602
	Immobilisations en cours				
<b>5.9 &amp; 5.10</b>	<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
	Avances & acomptes				
	Participations évaluées selon mise en équivalence				
	Autres Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	401 106		401 106	106 303
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	246 076		246 076	92 789
	<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>3 880 013</b>	<b>(664 875)</b>	<b>3 215 138</b>	<b>2 891 172</b>
	Avances & acomptes versés sur commandes				
<b>5.12</b>	<b>CREANCES</b>				
<b>5.12</b>	Clients et comptes rattachés				
<b>5.12</b>	Fournisseurs débiteurs	25 854		25 854	15 913
<b>5.12</b>	Personnel	1 352		1 352	6 295
<b>5.12</b>	Organismes sociaux	10 458		10 458	1 760
<b>5.12</b>	Etat, impôts sur les bénéfices	992 695		992 695	2 014 486
<b>5.12</b>	Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	350 328		350 328	219 979
<b>5.12</b>	Autres	418 131		418 131	658 880
<b>5.12</b>	Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>5.14</b>	Valeurs mobilières de placement	2 500 623		2 500 623	6 026 178
<b>5.14</b>	Disponibilités	8 711 763		8 711 763	3 426 023
<b>5.15</b>	Charges constatées d'avance	1 243 802		1 243 802	108 726
<b>5.12</b>	Primes de remboursement des obligations				
<b>5.12</b>	Ecart de conversion actif				
	<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>14 255 006</b>		<b>14 255 006</b>	<b>12 478 240</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>18 135 018</b>		<b>17 470 144</b>	<b>15 369 412</b>

## BILAN PASSIF

*Présenté en Euros*

Notes		au 31/12/2020 (12 mois)	au 31/12/2019 (12 mois)
1.2	Capital social ou individuel	1 021 859	905 603
1.2	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	12 499 503	24 042 190
1.2	Ecart de réévaluation		
1.2	Réserve légale		
1.2	Réserves statutaires ou contractuelles		
1.2	Réserves réglementées		
1.2	Autres réserves		
1.2	Report à nouveau		(9 932 862)
1.2	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>(4 797 597)</b>	<b>(5 579 773)</b>
1.2	Subventions d'investissement		
1.2	Provisions réglementées		
1.2	<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>8 723 766</b>	<b>9 435 158</b>
5.19	Produits des émissions de titres participatifs		
5.19	Avances conditionnées	1 559 021	540 000
	<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>	<b>1 559 021</b>	<b>540 000</b>
	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
	<b>DETTES FINANCIERES</b>		
5.12	Emprunts obligataires convertibles		
5.12	Autres Emprunts obligataires		
5.19	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 867 059	1 882 893
5.19	Emprunts et dettes financières diverses	838 182	895 000
5.12	Associés		41
5.12	Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		
5.20	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 068 949	2 092 914
5.12	Personnel	99 111	302 736
5.12	Organismes sociaux	247 711	144 530
5.12	Etat, impôts sur les bénéfices		
5.12	Etat, taxes sur le chiffre d'affaires		54 710
5.12	Etat, obligations cautionnées		
5.12	Autres impôts, taxes et assimilés	66 346	21 429
	<b>DETTES DIVERSES</b>		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>		
	Produits constatés d'avance		
	<b>DETTES</b>	<b>7 187 357</b>	<b>5 394 253</b>
	Ecart de conversion passif		
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>17 470 144</b>	<b>15 369 412</b>

# COMPTE DE RESULTAT

## COMPTE DE RESULTAT

Notes	RUBRIQUES	FRANCE	EXPORT	au 31/12/2020 (12 mois)	au 31/12/2019 (12 mois)	Variations	
						Var.	Var. %
	Ventes de marchandises						n/a
	Production vendue biens						n/a
	Production vendue services						n/a
	<b>Chiffre d'affaires Nets</b>						n/a
	Production stockée						n/a
	Production immobilisée						n/a
	Subventions d'exploitation			294 609	563 851	(269 242)	-48%
	Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			19 565	33 373	(13 808)	-41%
5.2	Autres produits			968	20 007	(19 039)	-95%
	<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>			<b>315 142</b>	<b>617 231</b>	<b>(302 089)</b>	<b>-49%</b>
5.3	Autres achats et charges externes			(3 567 917)	(5 426 344)	1 858 427	-34%
	Impôts, taxes et versements assimilés			(25 440)	(22 135)	(3 305)	15%
5.4	Salaires et traitements			(1 734 878)	(1 762 505)	27 627	-2%
5.4	Charges sociales			(687 225)	(590 282)	(96 943)	16%
5.5	Dotations aux amortissements sur immobilisations			(376 176)	(154 067)	(222 109)	144%
5.5	Dotations aux provisions sur immobilisations						n/a
5.5	Dotations aux provisions sur actif circulant						n/a
5.5	Dotations aux provisions pour risques et charges						n/a
	Autres charges			(22 520)	(38 664)	16 144	-42%
	<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>			<b>(6 414 156)</b>	<b>(7 993 997)</b>	<b>1 579 841</b>	<b>-20%</b>
	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>			<b>(6 099 014)</b>	<b>(7 376 766)</b>	<b>1 277 752</b>	
5.6	Autres intérêts et produits assimilés			297 913	15 798	282 115	1786%
5.6	Reprises sur provisions et transferts de charges			151 186		151 186	n/a
5.6	Différences positives de change			53 600	56	53 544	95614%
5.6	Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						n/a
5.6	<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)</b>			<b>502 699</b>	<b>15 854</b>	<b>486 845</b>	<b>3071%</b>
5.6	Dotations financières aux amortissements et provisions				(151 186)	151 186	-100%
5.6	Intérêts et charges assimilées			(84 652)	(102 931)	18 279	-18%
5.6	Différences négatives de change			(110 357)	(3 067)	(107 290)	3498%
5.6	Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements						n/a
5.6	<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)</b>			<b>(195 009)</b>	<b>(257 184)</b>	<b>62 175</b>	<b>-24%</b>
5.6	<b>RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>			<b>307 690</b>	<b>(241 330)</b>	<b>549 020</b>	<b>-227%</b>
	<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+IV+V-VI)</b>			<b>(5 791 324)</b>	<b>(7 618 096)</b>	<b>1 826 772</b>	<b>-24%</b>

# COMPTE DE RESULTAT (SUITE)

Présenté en Euros

## COMPTE DE RESULTAT (SUITE)

Notes	RUBRIQUES	au 31/12/2020 (12 mois)	au 31/12/2019 (12 mois)	Variations	
				Var.	Var. %
	Produits exceptionnels sur opérations de gestion				n/a
	Produits exceptionnels sur opérations en capital				n/a
	Reprises sur provisions et transferts de charges				n/a
	<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				n/a
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital				n/a
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				n/a
	<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>5.7</b>	<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>n/a</b>
	Participation des salariés				n/a
	Impôts sur les bénéfices	993 727	2 038 322	(1 044 595)	-51%
	<b>TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)</b>	<b>817 841</b>	<b>633 085</b>	<b>184 756</b>	<b>29%</b>
	<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+IX+X)</b>	<b>(5 615 438)</b>	<b>(6 212 859)</b>	<b>597 421</b>	<b>-10%</b>
	<b>RESULTAT NET</b>	<b>(4 797 597)</b>	<b>(5 579 774)</b>	<b>782 177</b>	<b>-14%</b>
	Dont Crédit-bail mobilier				
	Dont Crédit-bail immobilier				

## 1.2 Etat des variations des capitaux propres sur les exercices 2020 et 2019

En euros	Capital social ou individuel	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	Prime conversion d'obligations	Réserves légales	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total
<b>31/12/2018</b>	<b>779 786</b>	<b>22 023 067</b>				<b>(4 632 232)</b>	<b>(5 300 630)</b>	<b>12 869 991</b>
Augmentation de capital	125 817	2 019 123						2 144 940
Affectation de résultat								
Report à nouveau						(5 300 630)	5 300 630	
Autres variations								
Résultat net de l'exercice							(5 579 773)	(5 579 773)
<b>31/12/2019</b>	<b>905 603</b>	<b>24 042 190</b>				<b>(9 932 862)</b>	<b>(5 579 773)</b>	<b>9 435 158</b>

En euros	Capital social ou individuel	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	Prime conversion d'obligations	Réserves légales	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total
<b>31/12/2019</b>	<b>905 603</b>	<b>24 042 190</b>				<b>(9 932 862)</b>	<b>(5 579 773)</b>	<b>9 435 158</b>
Augmentation de capital	116 256	3 969 949						4 086 206
Affectation de résultat		(5 579 774)					5 579 773	
Report à nouveau		(9 932 862)				9 932 862		
Autres variations								
Résultat net de l'exercice							(4 797 597)	(4 797 597)
<b>31/12/2020</b>	<b>1 021 859</b>	<b>12 499 503</b>					<b>(4 797 597)</b>	<b>8 723 766</b>

### 1.3 Tableaux des flux de trésorerie sur les exercices 2020 et 2019

En euros	au 31/12/2020 (12 mois)	au 31/12/2019 (12 mois)
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>(4 797 597)</b>	<b>(5 579 773)</b>
<b>Elimination des charges et des produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité</b>		
Dotations aux amortissements	376 176	154 067
Dotations aux provisions		151 186
Reprises sur provisions	(151 186)	
Plus-values de cession nettes d'impôt		
Gains/pertes sur contrat de liquidité	(296 904)	993
Gains/pertes de change	53 746	(991)
Intérêt financiers nets payés	71 470	102 931
<b>Marge brute d'auto-financement</b>	<b>(4 744 295)</b>	<b>(5 171 587)</b>
Variation des intérêts courus sur obligations convertibles et emprunts	13 182	
<b>Variation du besoin en fond de roulement</b>		
Variation des créances	189 693	(436 866)
Variation des dettes	(1 134 244)	641 846
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>	<b>(944 551)</b>	<b>204 980</b>
<b>FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE</b>	<b>(5 675 664)</b>	<b>(4 966 607)</b>
Acquisition d'immobilisations		
Immobilisations incorporelles	(250 214)	(1 127 828)
Immobilisations corporelles	(1 839)	(980 103)
Immobilisations financières		
Cessions d'immobilisations, nettes d'impôt		
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles		
Immobilisations financières		
<b>FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>(252 053)</b>	<b>(2 107 931)</b>
Augmentation de capital en numéraire	4 086 206	2 144 940
Souscription d'emprunts	4 209 000	
Dont obligations convertibles		
Dont Adi		
Dont avance remboursable		
Intérêt financiers nets versés	(71 470)	(102 931)
Gains/pertes de change	(53 746)	991
Remboursement d'emprunt	(535 834)	(687 107)
<b>FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>	<b>7 687 902</b>	<b>1 355 893</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>	<b>1 760 186</b>	<b>(5 718 645)</b>
Trésorerie d'ouverture	9 452 201	15 170 844
Trésorerie de clôture	11 212 387	9 452 201
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>1 760 186</b>	<b>(5 718 643)</b>

THERANEXUS est une société anonyme spécialisée dans le secteur d'activité de la recherche-développement en biotechnologie.

## 2. Règles et méthodes comptables

(Code de commerce – Art. R 123-196 1° et 2° ; PCG Art.831-1/1)

### 2.1. Principes et conventions générales

Les comptes des exercices présentés ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du Code de commerce, du décret comptable du 29 novembre 1983, ainsi que du règlement ANC 2016-07 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général applicable au 31 Décembre 2020. Les comptes ont été arrêtés le 07 avril 2021 .

### 2.2. Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues sont identiques pour l'ensemble des exercices présentés.

### 2.3. Principe de continuité de l'exploitation

Le principe comptable de continuité de l'exploitation est défini selon l'article L123-20 du Code de commerce.

Le principe de continuité d'exploitation a été retenu compte tenu des éléments suivants :

- La situation déficitaire historique de la société s'explique par le caractère innovant de la société impliquant ainsi une phase de recherche et de développement de plusieurs années.
- Néanmoins la Société dispose d'une trésorerie de 11 212 k€ au 31 Décembre 2020 du fait de la mise en place d'un prêt garanti par l'état de 3,4 M€ et d'une ligne de financement en fonds propres de 4,2M€ (intégralement tirée) en 2020.

Par ailleurs la société dispose également des ressources financières :

- Un remboursement du Crédit Impôt Recherche 2020 pour 992 k€ est attendu sur l'année 2021.
- Une nouvelle ligne de financement en fonds propres d'un montant maximum de 8,4 M€ a été mise en place en janvier 2021
- Sous réserve d'atteinte de jalons et des dépenses réalisées sur le programme Neurolead, la Société sera en mesure de recevoir 3 tranches d'avances remboursables d'un montant de 809 k€ chacune (une tranche par année en 2021, 2022 et 2023)

La société est donc en mesure d'assurer son exploitation dans les 12 mois suivants la date d'arrêté des comptes.

### 2.4. Jugements et estimations de la direction de la société

La préparation des états financiers nécessite de la part de la Direction l'exercice du jugement, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui ont un impact sur les montants d'actifs et de passifs à la clôture, ainsi que sur les éléments de résultat de la période. Ces estimations tiennent compte de données économiques susceptibles de variations dans le temps et comportent des aléas.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances notamment relatives à la crise économique et financière actuelle. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenus directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. Les principales estimations concernent :

- Le pourcentage d'avancement des projets, entrant dans le cadre du calcul des subventions.
- Le Crédit Impôt Recherche.

### 2.5. Monnaie de présentation des comptes

Les états financiers et l'annexe sont présentés en euros

### 3. Principales méthodes comptables de la Société

#### 3.1 Chiffre d'affaires

La société Theranexus, étant en phase de recherche, elle ne réalise pas encore de chiffre d'affaires.

#### 3.2 Subvention d'exploitation

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits d'exploitation en tenant compte du rythme des dépenses correspondantes et telles que définies dans les contrats, de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

#### 3.3 Immobilisations incorporelles et corporelles

##### 3.3.1 Les immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles correspondent principalement :

- Aux coûts engagés pour l'acquisition des brevets déposés par l'entreprise et à frais de licence avec le CEA - Commissariat à l'Energie Atomique et aux Energies Alternatives, en fonction des dépenses encourues sur les projets. En effet, un accord de licence exclusive de brevet et de communication de savoir-faire a été signé avec le CEA le 16 juin 2013. Cet accord permet à la société Theranexus d'exploiter les différents brevets mentionnés dans le contrat pour son activité. A ce titre, les frais de brevet associés à ce contrat sont comptabilisés en immobilisations.
- A un accord de licence exclusive mondiale, signé en décembre 2019 avec la fondation américaine Beyond Batten Disease portant sur le candidat-médicament BBDF101, destiné à être testé dans la forme juvénile de la maladie de Batten.

Montant brevets THERANEXUS au bilan 31 Décembre 2020 : 194 k€

Montant licences CEA au bilan au 31 Décembre 2020€ 836 k€

Montant licence BBDF-101 au 31 Décembre 2020:€ : 1 202 k€

Les brevets et licences sont amortis de manière linéaire sur la durée de protection desdits brevets et licences, soit entre 15 et 20 ans actuellement.

Par ailleurs, il est rappelé que les frais de recherche et développement sont comptabilisés en charge de la période au cours de laquelle ils sont engagés.

##### 3.3.2 Les immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et sont amorties suivant le mode linéaire, en fonction de la durée de vie prévue suivante :

Matériel de bureau et informatique	<b>de 3 à 10 ans</b>
Installations techniques	<b>de 4 à 5 ans</b>
Mobilier	<b>de 5 à 10 ans</b>

##### 3.3.3 Dépréciation des actifs

Lorsqu'il existe un quelconque indice démontrant que la valeur des immobilisations corporelles, incorporelles ou financières est susceptible d'être remise en cause à la clôture, un test de dépréciation est effectué.

Dans le cas de la société, au 31 Décembre 2020, un test de perte de valeur a été effectuée pour les immobilisations financières, plus précisément, les titres financiers, et une moins-value de - € a été constatée.

La valeur nette comptable de l'actif immobilisé est alors comparée à sa valeur actuelle et une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable.

La valeur actuelle est la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage. Cette dernière est calculée par une approche multicritère, notamment en fonction des flux nets de trésorerie attendus de ces actifs.

### 3.4 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées de dépôts et cautionnements et d'un contrat de liquidité signé au cours de l'exercice 2017 suite à l'introduction en bourse de la société.

### 3.5 Opérations en devises

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les écarts de conversion qui en résultent sont comptabilisés en écart de conversion actif et passif.

### 3.6 Provisions pour risques et charges

Des provisions sont constatées lorsque, à la date de clôture, il existe une obligation de la Société à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé dont le règlement devrait se traduire par une sortie de ressources.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Elle peut également découler de pratiques de la Société ou d'engagements publics ayant créé une attente légitime de tiers concernés par le fait que la Société assumera certaines responsabilités.

L'estimation du montant figurant en provision correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que la société doive supporter pour éteindre son obligation. Si aucune évaluation fiable ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée.

Au titre des exercices 2020 et 2019 il n'a pas été constaté de provision pour risques et charges.

La provision pour indemnité de départ à la retraite n'est pas provisionnée dans les comptes clos au 31 Décembre 2020 et 31 Décembre 2019 tel que permis par la législation française.

### 3.7 Engagement de retraite

L'évaluation des engagements de retraite est effectuée, par la méthode actuarielle préférentielle, telle que recommandée par l'ANC n°2013-02.

Les engagements de retraite ne sont pas comptabilisés dans les comptes de la Société, mais sont mentionnés dans les engagements hors bilan de l'annexe aux comptes annuels. Le montant correspond à la valeur actualisée des engagements, diminuée de la juste valeur des actifs du régime.

Les critères qui ont été retenus par la société sont les suivants :

#### Paramètres économiques :

- Revalorisation annuelle des salaires de 2 % (tendance à long terme)
- Taux d'actualisation retenu de 0.34 % au 31 Décembre 2020
- Taux de turn-over : faible
- Table de mortalité : INSEE 2019

#### Paramètres sociaux :

- Départ volontaire à 60-67 ans,
- Taux de charges sociales à long terme moyen de 45 %.

### 3.8 Résultat exceptionnel

Les produits et les charges qui, par leur nature, leur occurrence, ou leur caractère significatif, ne relèvent pas des activités courantes de la société, sont comptabilisés en résultat exceptionnel.

### 3.9 Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et de préférence en circulation au cours de l'exercice. Les instruments donnant droit au capital de façon différée (BSA ou BSPCE) sont considérés comme antidilutifs car ils induisent une augmentation du résultat par action. Ainsi, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

### **3.10 CIR (Crédit d'Impôt Recherche)**

Des crédits d'impôt recherche sont octroyés aux entreprises par l'Etat français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient des dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1er janvier 2005, au sein de la Communauté Européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.

La Société bénéficie du crédit d'impôt recherche depuis sa création. La Société demandera le remboursement du crédit d'impôt recherche 2020, au titre du régime des PME communautaire conformément aux textes en vigueur.

### **3.11 Valeurs Mobilières de Placement**

Les valeurs mobilières de placement détenues par la société sont rapidement convertibles en liquidités.

Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme plutôt que dans un objectif de placement ou pour d'autres finalités. Ils sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. La trésorerie et équivalents de trésorerie sont constitués par des liquidités immédiatement disponibles, des placements à terme immédiatement mobilisables et des titres de placement à court terme.

Les titres de placement à court terme sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées en résultat financier.

## **4. Evènements significatifs**

### **4.1 Faits spécifiques**

- Theranexus a publié en Mars 2020 des résultats positifs de l'étude de Phase IIa du THN102 dans la somnolence diurne excessive dans la maladie de Parkinson, démontrant une réduction du score des patients sous traitement sur l'échelle d'Epworth (échelle de référence concernant la somnolence)
- La Société a obtenu en juin 2020 un Prêt Garanti par l'Etat d'un montant de 3,4M €
- Theranexus a obtenu en Août 2020 le statut de médicament orphelin (Orphan Drug Designation) auprès de la FDA pour BBDF-101 dans la maladie de Batten (puis auprès de l'EMA du statut équivalent en Europe en Octobre 2020)
- Theranexus a mis en place en juillet 2020 une ligne de financement en fonds propres sous forme d'obligations remboursables en actions (ORAs) pour un montant maximum de 4,2 M€. Au 31 décembre 2020 l'intégralité des ORAs avait été émises et remboursées par l'émission d'actions nouvelles.
- La crise sanitaire a eu un impact sur l'activité opérationnelle de la société, mais limité dans le temps. Lors du premier confinement (printemps 2020), certaines activités (notamment laboratoires) ont été ralenties/arrêtées et la société a eu recours au chômage partiel.

### **4.2 Evènement post-clôture**

La Société a mis en place en janvier 2021 une nouvelle ligne de financement en fonds propres d'un montant maximum de 8,4 M€. La ligne prend la forme d'obligations remboursables en actions, tirables en 12 tranches de 700 k€ chacune sur une période maximum de 12 mois.

Par ailleurs la Société a annoncé en Janvier 2021 le retard dans sa recherche de partenariat industriel pour son candidat-médicament THN102 et espère pouvoir conclure un tel accord d'ici la fin du premier semestre 2021.

## **5. Notes sur les comptes annuels au 31 Décembre 2020 et au 31 Décembre 2019**

### **5.1 Subvention d'Exploitation**

Les subventions d'exploitation s'élèvent à 294 609 € au 31 Décembre 2020, contre 563 851 € au 31 Décembre 2019. Elles découlent, pour ces 2 exercices, des aides accordées par les organismes publics pour les projets de recherche que mène THERANEXUS et tels que l'ANR (Agence Nationale de la Recherche), la DGA ou BPI France. Généralement, ces projets sont menés sur plusieurs

exercices. Le montant constaté de 294 609 au 31 Décembre 2020 correspond au montant qui a été effectivement reçu sur l'exercice (principalement dans le cadre du PSpC de la BPI venant financer le programme de plateforme de recherche collaborative Neurolead).

## 5.2 Autres produits d'exploitation

En euros	31/12/2020	31/12/2019
Transfert de charge d'exploitation	19 565	33 373
Autres produits	968	20 007
<b>Autres produits d'exploitation</b>	<b>20 533</b>	<b>53 380</b>

Les autres produits correspondent à des subventions perçues sur des formations de salariés de la société. La diminution entre l'exercice 2019 et l'exercice 2020 est liée au faible volume de formations en 2020, conséquence de la crise sanitaire.

## 5.3 Autres achats et charges externes

En euros	31/12/2020	31/12/2019
Achat d'études et prestations de recherche	2 544 124	4 573 064
Honoraires	646 211	395 885
Frais de voyage et déplacement, réception	17 843	108 864
Publicités	94 079	121 640
Divers	265 660	226 890
<b>Autres achats et charges externes</b>	<b>3 567 917</b>	<b>5 426 344</b>

Les autres charges externes sont essentiellement constituées des frais de recherche et développement engagés par la Société. La diminution du poste Achats d'études et prestations de recherche est due à la fin des études cliniques THN201 de phase Ib (terminée en décembre 2019) et THN102 Phase IIa dans la maladie de Parkinson (terminée en mars 2020). Aucune étude clinique n'a été lancée en 2020. Le programme de préclinique réglementaire BBDF-101, démarré courant 2020 est venu limiter la diminution de ce poste.

La hausse des honoraires s'explique par des dépenses additionnelles d'étude de marché entreprises dans la perspective de la recherche d'un partenaire industriel pour THN102, ainsi que par des honoraires réglementaires et de propriété intellectuelle plus élevés suite à l'entrée en portefeuille de BBDF-101 (notamment soumission des demandes et obtention des désignations orphelines aux USA et en Europe et de la désignation de maladie rare orpheline pédiatrique aux USA).

## 5.4 Charges de personnel

Les charges de personnel se décomposent comme suit :

En euros	31/12/2020	31/12/2019
Salaire et traitement	1 734 878	1 762 505
Charges sociales	687 225	590 282
<b>Charges de personnel</b>	<b>2 422 103</b>	<b>2 352 786</b>

Les charges de personnel ont peu évolué entre le 31 Décembre 2019 et le 31 Décembre 2020 les effectifs étant restés quasiment stables : un seul recrutement au cours de l'année 2020, en partie compensé par la mise en chômage partiel d'une partie des effectifs lors du confinement du printemps 2020). Par ailleurs la Société bénéficie du statut de Jeune Entreprise Innovante depuis le mois d'avril 2013 et ce jusqu'au 31 décembre 2020. Ce statut permet à la société de bénéficier de charges sociales allégées pour le personnel de recherche et développement, qui est majoritaire dans les effectifs.

L'évolution des effectifs est la suivante :

En unités	31/12/2020	31/12/2019
Cadres	17	16
Non Cadre	1	1
<b>Effectifs</b>	<b>18</b>	<b>17</b>

## 5.5 Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions enregistrées en résultat d'exploitation

En euros	31/12/2020	31/12/2019
Dotations aux amortissements	376 176	154 067
Dotations aux provisions		
<b>Total</b>	<b>376 176</b>	<b>154 067</b>

Les dotations aux amortissements sont ventilées comme suit :

En euros	31/12/2020	31/12/2019
Immobilisations incorporelles	126 050	63 938
Immobilisations corporelles	250 126	90 129
<b>Dotations aux amortissements</b>	<b>376 176</b>	<b>154 067</b>

Les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles sont essentiellement relatives aux brevets et licences, les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles correspondent en grande majorité à l'amortissement de matériel de laboratoire acheté dans le cadre du projet Neurolead.

## 5.6 Résultat Financier

En euros	31/12/2020	31/12/2019
Revenus de placements financiers	1 009	15 798
Reprise dépréciations financières	151 186	
Différences positives de change	53 600	56
Autres produits financiers	296 904	
<b>Total Produits financiers</b>	<b>502 699</b>	<b>15 854</b>
Dotations dépréciations financières		(151 186)
Intérêts sur autres emprunts	(84 652)	(102 931)
Différences négatives de change	(110 357)	(3 067)
<b>Total Charges financières</b>	<b>(195 009)</b>	<b>(257 184)</b>
<b>Résultat Financier</b>	<b>307 690</b>	<b>(241 330)</b>

## 5.7 Résultat Exceptionnel

Néant

## 5.8 Crédit d'impôt recherche

Le produit d'impôt est composé très largement du crédit impôt recherche. Le crédit d'impôt recherche au 31 Décembre 2020 s'élève à 992 695€ contre 2 014 486 € au 31/12/2019.

## 5.9 Etat des immobilisations

Au 31/12/2019

Immobilisations	Valeur des immobilisations au	Augmentation	Diminution / Cession	Valeur des immobilisations au
	01/01/2019			31/12/2019
Brevets	158 425	5 761		164 186
Licences	695 414	1 122 067		1 817 481
<b>TOTAL 1</b>	<b>853 839</b>	<b>1 127 828</b>	<b>0</b>	<b>1 981 667</b>
Installations tec, mat et outillages Industriels		973 078		973 078
Matériel de bureau, informatique, mobilier	19 008	7 025		26 033
<b>TOTAL 2</b>	<b>19 008</b>	<b>980 103</b>	<b>0</b>	<b>999 111</b>
Autres titres immobilisés	204 211	(204 211)		
Prêts et autres immobilisations financières	147 060	203 217		350 277
<b>TOTAL 3</b>	<b>351 271</b>	<b>(994)</b>	<b>0</b>	<b>350 277</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 224 118</b>	<b>2 106 938</b>	<b>0</b>	<b>3 331 056</b>

Au 31/12/2020

Immobilisations	Valeur des immobilisations au	Augmentation	Diminution / Cession	Valeur des immobilisations
	01/01/2020			31/12/2020
Brevets	164 186	29 677		193 864
Licences	1 817 481	220 536		2 038 017
<b>TOTAL 1</b>	<b>1 981 667</b>	<b>250 214</b>	<b>0</b>	<b>2 231 881</b>
Installations tec, mat et outillages Industriels	973 078			973 078
Matériel de bureau, informatique, mobilier	26 033	1 839		27 872
<b>TOTAL 2</b>	<b>999 111</b>	<b>1 839</b>	<b>0</b>	<b>1 000 950</b>
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières	350 277	296 904		647 181
<b>TOTAL 3</b>	<b>350 277</b>	<b>296 904</b>	<b>0</b>	<b>647 181</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 331 056</b>	<b>548 957</b>	<b>0</b>	<b>3 880 013</b>

## 5.10 Etat des amortissements

au 31/12/2019

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
	01/01/2019			31/12/2019
Immobilisations incorporelles	128 017	63 938		191 955
<b>TOTAL 1</b>	<b>128 017</b>	<b>63 938</b>	<b>0</b>	<b>191 955</b>
Installations tec, mat et outillages Industriels		83 311		83 311
Matériel de bureau, informatique, mobilier	6 614	6 818		13 432
<b>TOTAL 2</b>	<b>6 614</b>	<b>90 129</b>	<b>0</b>	<b>96 743</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>134 631</b>	<b>154 067</b>	<b>0</b>	<b>288 699</b>

au 31/12/2020

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
	01/01/2020			31/12/2020
Immobilisations incorporelles	191 955	126 050		318 006
<b>TOTAL 1</b>	<b>191 955</b>	<b>126 050</b>	<b>0</b>	<b>318 006</b>
Installations tec, mat et outillages Industriels	83 311	243 270		326 581
Matériel de bureau, informatique, mobilier	13 432	6 856		20 288
<b>TOTAL 2</b>	<b>96 743</b>	<b>250 126</b>	<b>0</b>	<b>346 869</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>288 699</b>	<b>376 176</b>	<b>0</b>	<b>664 875</b>

## 5.11 Etat des provisions

au 31/12/2019

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
	01/01/2019			31/12/2019
Immobilisations financières		151 186		151 186
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0</b>	<b>151 186</b>	<b>0</b>	<b>151 186</b>

au 31/12/2020

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
	01/01/2020			31/12/2020
Immobilisations financières	151 186	(151 186)		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>151 186</b>	<b>(151 186)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## 5.12 Etat des échéances des créances et des dettes

au 31/12/2019

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Prêts	0	0	0
Autres immobilisations financières	92 789	0	92 789
Personnel et comptes rattachés	0	0	0
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices	2 014 486	2 014 486	0
- T.V.A	219 979	219 979	0
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés	658 880	658 880	0
- Divers	0	0	0
Groupe et associés	0	0	0
Débiteurs divers	23 968	23 968	0
Charges constatées d'avance	108 726	108 726	0
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 118 828</b>	<b>3 026 039</b>	<b>92 789</b>

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	2 777 893	692 269	1 955 624	130 000
Fournisseurs et comptes rattachés	2 092 914	2 092 914	0	0
Personnel et comptes rattachés	302 736	302 736	0	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	144 530	144 530	0	0
Groupe et associés	41	41	0	0
Etat et autres collectivités publiques (dont TVA)	76 139	76 139	0	0
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 394 253</b>	<b>3 30 629</b>	<b>1 955 624</b>	<b>130 000</b>
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	687 107			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

au 31/12/2020

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Prêts			
Autres immobilisations financières	246 076		246 076
Clients et comptes rattachés			
Fournisseurs débiteurs			
Personnel et comptes rattachés	1 352	1 352	
Organismes sociaux	10 458	10 458	
- Impôts sur les bénéfices	992 695	992 695	
- T.V. A	350 328	350 328	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés	418 131	418 131	
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	25 854	25 854	
Charges constatées d'avance	1 243 802	1 243 802	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 288 695</b>	<b>3 042 619</b>	<b>246 076</b>

Les créances « Impôts sur les bénéfices » correspondent aux Crédit d'Impôt Recherche (« CIR ») et au Crédit Impôts Famille acquis par la société. En l'absence de résultat imposable, et répondant à la définition communautaire des petites et moyennes entreprises, ces créances sont remboursables l'année suivant celle de sa constatation.

A l'issue de la période d'imputation, la fraction non imputée est restituable à l'entreprise :

Estimation du CIR au 31 Décembre 2020 : 992 695 €, calculée sur la base d'engagement des projets en termes de frais et subventions.

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 867 059	714 011	4 153 048	
Emprunts et dettes financières diverses	838 182	83 182	625 000	130 000
Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 068 949	1 068 949		
Personnel	99 111	99 111		
Organismes sociaux	247 711	247 711		
Etat, impôts sur les bénéfices				
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires				
Etat, obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	66 346	66 346		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>7 187 357</b>	<b>2 279 309</b>	<b>4 778 048</b>	<b>130 000</b>
Emprunts souscrits en cours d'exercice	3 400 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	535 834			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Concernant le PGE (prêt garanti par l'état) d'un montant total de 3,4M€, postérieurement à la clôture de l'exercice 2020, la société a fait le choix de demander l'amortissement sur une période de 5 ans à compter de la date anniversaire de sa mise en place (mise en place juin 2020, date anniversaire en juin 2021), et de bénéficiant d'un an de décalage de remboursement du capital. De juin 2021 à juin 2022 la société paiera uniquement les intérêts et l'amortissement du prêt ne débutera qu'à partir de juin 2022.

Par ailleurs le remboursement de l'emprunt bancaire historique de la société (mis en place en juillet 2019 pour 2,5M€, 1,5M€ restant au 31 décembre 2020) a été rééchelonné en cours d'exercice pour bénéficier des mesures de report d'échéances mises en place dans le cadre de la crise sanitaire (report de 2 trimestres des échéances).

### 5.13 Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	31/12/2020	31/12/2019
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>		
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
<b>CREANCES</b>		
Créances clients et comptes rattachés		7 870
Autres créances		
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>		
<b>DISPONIBILITES</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>7 870</b>

### 5.14 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les comptes de trésorerie et d'équivalents de trésorerie sont composés de la manière suivante :

En euros	31/12/2020	31/12/2019
Valeurs mobilières de placement	2 500 623	6 026 178
Disponibilités	8 711 763	3 426 023
<b>Trésorerie et équivalent de trésorerie bruts</b>	<b>11 212 387</b>	<b>9 452 201</b>
Dépréciation		
<b>Trésorerie et équivalent de trésorerie nets</b>	<b>11 212 387</b>	<b>9 452 201</b>

Les valeurs mobilières de placement de la société présentent un caractère liquide et ont donc été intégrées au poste de trésorerie.

Aucune dépréciation n'a été enregistrée sur la période.

### 5.15 Charges constatées d'avance

	31/12/2020	31/12/2019
Prestations de services R&D	1 180 624	88 929
Charges liées au personnel		
Assurances	4 928	19 797
Divers	58 250	
<b>TOTAL</b>	<b>1 243 802</b>	<b>108 726</b>

Les charges constatées d'avance sur les études cliniques résultent de la facturation déjà reçue par la Société sur des études non encore réalisées. Elles sont constituées des prestations de service de recherche et développement, des charges liées au personnel, des assurances et de charges diverses. Les charges constatées d'avance sont de 1 243 802 € au 31 Décembre 2020 et de 108 726 € au 31 Décembre 2019.

### 5.16 Produits constatés d'avance

Néant

### 5.17 Composition du capital social

#### 5.17.1 Capital social actuel

Au 31 Décembre 2020, le capital social de la Société est fixé à 1 021 859,25 €.

Il est divisé en 4 087 437 actions ordinaires de 0.25 € de valeur nominale chacune, entièrement libérées.

#### 5.17.2 Capital social potentiel

Au 31 Décembre 2020, le nombre total d'actions susceptibles d'être émises par exercice de bons de souscription et conversion d'obligations convertibles est de 13,9% actions correspondant à :

## 1- BSA

	BSA 2016-1	BSA 2019-1
Date de l'assemblée générale ayant délégué la compétence d'émettre et d'attribuer les BSA	29-oct-14	20-juin-19
Date de la décision du conseil d'administration ou directoire attribuant les BSA	24-mars-16	11-juil-19
Nombre maximum de BSA autorisés	2 691	340 000
Nombre total de BSA attribués	2 691	251 635
Nombre total d'actions pouvant être souscrites (1)	10 764	251 635
<i>Dont pouvant être souscrit par les dirigeants mandataires sociaux</i>		
<i>Franck Mouthon</i>	-	-
<i>Mathieu Charvériat</i>	-	-
Date d'expiration des BSA	23-mars-26	11-juil-21
Prix de souscription d'une action (1)	3,095	5,570
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2020	3 588	-
Nombre cumulé de BSA annulés ou caducs	-	-
BSA restants au 31 décembre 2020	1 794	251 635
Nombre total d'actions pouvant être souscrites au 31 décembre 2020 (1)	3 588	251 635

(1) Les BSA 2016-1 sont exerçables ainsi qu'il suit :

- 1/3 des BSA sont immédiatement exerçables par chacun des titulaires à compter de leur souscription ;
  - 1/3 des BSA sont exerçables par chacun des titulaires à compter de la date du premier anniversaire de leur émission par le directoire ;
  - 1/3 des BSA sont exerçables par chacun des titulaires à compter de la date du deuxième anniversaire de leur émission par le directoire ;
- Les BSA pouvant l'être, devront être exercés au plus tard dans les 10 ans de leur émission, soit au plus tard le 23 mars 2026, à peine de caducité. Par exception à ce qui précède, en cas de signature d'un traité de fusion par voie d'absorption de la Société par une autre société, ou de cession par un ou plusieurs actionnaires de la Société, agissant seul(s) ou de concert, à un ou plusieurs tiers d'un nombre d'actions ayant pour effet de transférer le contrôle (au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce) de la Société à ce ou ces tiers (une « Opération »), les droits d'exercice des BSA seront accélérés de sorte que les titulaires de BSA puissent exercer cent pour cent (100 %) de leurs BSA non encore exerçables au jour de la réalisation de ladite Opération.
- En outre, sauf décision contraire du conseil d'administration plus favorable au titulaire prise à l'occasion des événements ci-dessous, les BSA pouvant l'être devront être exercés par leur titulaire ou ses ayants droits, à peine de caducité :
- a. au plus tard immédiatement avant la réalisation de l'Opération susvisée ;
  - b. dans les six (6) mois suivant la survenance de l'incapacité ou du décès du titulaire des BSA,
- étant précisé que les délais ci-dessus n'ont pas pour effet de prolonger la durée de validité des BSA au-delà de la période de dix (10) ans susvisée. Il est précisé en tant que de besoin que l'admission des actions de la Société sur le marché Euronext Growth d'Euronext à Paris ne constitue pas une Opération et n'entraîne donc pas l'accélération des droits d'exercice des BSA.

(2) Les BSA 2019-1 sont exerçables ainsi qu'il suit :

- A n'importe quel moment à partir de la date d'émission et ce pour une durée de deux ans
- Chaque BSA donne droit à l'émission d'une action ordinaire nouvelle

## 2- BSPCE

	BSPCE 2016-1 (1)	BSPCE 2016-2	BSPCE 2016-3 (2)	BSPCE 2016-4	BSPCE 2017-1	BSPCE 2018-1	BSPCE 2018-2	BSPCE 2019-1
Date de l'assemblée générale ayant délégué la compétence d'émettre et d'attribuer les BSPCE	29-oct-14	29-oct-14	29-oct-14	27-avr-16	26-sept-17	20-juin-18	20-juin-18	20-juin-18
Date de la décision du conseil d'administration ou directoire attribuant les BSPCE	24-mars-16	24-mars-16	24-mars-16	27-avr-16	09-oct-17	12-sept-18	17-oct-18	17-mai-19
Nombre maximum de BSPCE autorisés	26 918	26 918	26 918	13 460	340 000	340 000	340 000	340 000
Nombre total de BSPCE attribués	4 488	1 794	4 486	13 460	300 000	9 600	2 000	2 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites (3)	17 952	7 176	17 944	53 840	300 000	9 600	2 000	2 000
<i>Dont pouvant être souscrit par les dirigeants mandataires sociaux</i>								
<i>Franck Mouthon</i>	4 488	-	-	26 920	80 000	-	-	-
<i>Mathieu Charvériat</i>	4 488	-	-	26 920	80 000	-	-	-
Date d'expiration des BSPCE	23-mars-26	23-mars-26	23-mars-26	26-avr-26	09-oct-27	12-sept-28	17-oct-28	17-mai-29
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2020 (3)	3,095	3,095	3,095	3,095	15,500	15,500	15,500	5,930
Nombre cumulé de BSPCE annulés ou caducs	-	-	-	2 242	-	-	-	-
BSPCE restants au 31 décembre 2020	4 488	1 794	4 486	11 218	300 000	9 600	2 000	2 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites au 31 décembre 2020 (3)	-	7 176	8 972	35 904	225 000	4 800	1 000	500

(1) L'exercice des BSPCE 2016-1 est subordonné à l'atteinte par la Société d'objectifs opérationnels, sauf décision contraire du conseil d'administration.

(2) Concernant les BSPCE BSPCE 2016-3

- 2,495 sont d'ores et déjà exerçables, et 748 le seront sous condition de présence à compter du 1er Janvier 2020

- L'exercice du solde des BSPCE 2016-3 (soit 2.243 BSPCE 2016-3) est subordonné à l'atteinte par la Société d'objectifs opérationnels, sauf décision contraire prise par le conseil d'administration.

(3) Compte tenu de la division de la valeur nominale des actions de la Société par 4 (et de la multiplication corrélative du nombre d'actions composant le capital social par 4) décidée par l'assemblée générale du 26 septembre 2017.

(4) Dispositions communes aux BSPCE 2016-1, 2016-2, 2016-3, 2016-4, 1017-1, 2018-1, 2018-2 et 2019-1 (ensemble les « BSPCE ») :

Par exception à ce qui précède, en cas de réalisation d'une Opération (tel que ce terme est défini au paragraphe 21.1.4.1), les droits d'exercice des BSPCE seront accélérés de sorte que les titulaires de BSPCE puissent exercer cent pour cent (100 %) de leurs BSPCE non encore exerçables au jour de la réalisation de ladite Opération.

En outre que, sauf décision contraire du conseil d'administration plus favorable au titulaire prise à l'occasion des événements ci-dessous, les BSPCE pouvant l'être devront être exercés par leur titulaire ou ses ayants droits, à peine de caducité :

- dans le mois suivant la cessation par le titulaire de BSPCE, à son initiative ou à celle de la ou des sociétés concernées, de toute fonction salariée ou de mandataire social au sein de la Société et des sociétés qu'elle contrôle ou par lesquelles elle est contrôlée au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce, ou
- au plus tard immédiatement avant la réalisation de l'Opération susvisée ;
- dans les six (6) mois suivant la survenance de l'incapacité ou du décès du titulaire des BSPCE,

étant précisé que les délais ci-dessus n'ont pas pour effet de prolonger la durée de validité des BSPCE au-delà de la période de dix (10) ans susvisée.

Il est précisé en tant que de besoin que l'admission des actions de la Société sur le marché Euronext Growth d'Euronext à Paris ne constitue pas une Opération et n'entraîne donc pas l'accélération des droits d'exercice des BSPCE.

## 5.18 Avances remboursables

En euros	31/12/2019	Augmentation	Remboursement	31/12/2020
BPI France ADI	540 000	260 021	(50 000)	750 021
BPI France PSPC « NEUROLEAD »		809 000		809 000
<b>Total avances remboursables</b>	<b>540 000</b>	<b>1 069 021</b>	<b>(50 000)</b>	<b>1 559 021</b>

Les avances remboursables sont comptabilisées en Autres Fonds Propres. Elles doivent être remboursées en cas de réussite commerciale des projets qu'elles financent. En cas d'échec des projets financés, elles sont alors comptabilisées au compte de résultat.

Les caractéristiques de l'avance remboursable sont les suivantes :

### Avance remboursable contractée auprès de BPI France

- Avance versée: 809 000 €
- Remboursement forfaitaire minimum : 360 000 €

## 5.19 Emprunts et dettes financières

En euros	Montant initial	Restant dû au		Durée	Taux
		31/12/2019	31/12/2020		
ORAs IRIS	0	0	0		
Emprunt SG 825K	825 000	618 750	515 625	4 ans et 5 mois	2,50%
Emprunt BNP 850K	850 000	645 393	538 934	4 ans et 5 mois	2,50%
Emprunt CE 825K	825 000	618 750	412 500	4 ans et 5 mois	2,50%
PGE - SG	850 000		850 000	12 mois	n/a
PGE - BNP	850 000		850 000	12 mois	n/a
PGE - CE	850 000		850 000	12 mois	n/a
PGE - BPI	850 000		850 000	12 mois	n/a
Emprunt BPI 350K€	350 000	245 000	175 000	8 ans	5,88%
Emprunt BPI 650K€	650 000	650 000	650 000	8 ans	4,06%
Intérêts courus			13 182	n/a	n/a
<b>Total</b>	<b>6 900 000</b>	<b>2 777 893</b>	<b>5 705 241</b>		

## 5.20 Fournisseurs et comptes rattachés

au 31/12/2019

En euros	31/12/2019	< à 1 an	De 1 à 5 ans	> A 5 ans
Dettes fournisseurs	565 796	565 796		
Factures non parvenues	1 527 118	1 527 118		
<b>Fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>2 092 914</b>	<b>2 092 914</b>		

au 31/12/2020

En euros	31/12/2020	< à 1 an	De 1 à 5 ans	> A 5 ans
Dettes fournisseurs	881 503	881 503		
Factures non parvenues	187 446	187 446		
<b>Fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>1 068 949</b>	<b>1 068 949</b>		

## 5.21 Charges à payer et avoirs à établir

Néant

## 5.22 Engagements hors bilan

Les principaux engagements hors bilan donnés ou à recevoir sont les suivants :

### 1- Engagement de retraite :

La provision pour départ de retraite n'est pas comptabilisée dans le bilan.

Le montant de l'engagement hors bilan s'élève à :

- 94 k€ charges sociales comprises au 31 Décembre 2019
- 85 k€ charges sociales comprises au 31 Décembre 2020

### 2- Engagement de licence avec le CEA :

La Société a signé en juin 2013 un accord de licence exclusive mondiale de brevets et de communication de savoir-faire avec le CEA et BMS. Plusieurs avenants sont venus compléter cet accord initial.

Dans le cadre de cet accord, il a notamment été convenu que la Société :

- Rembourse au CEA les frais de propriété industrielle, engagés par le CEA antérieurement à la date de signature de la licence, relatifs aux brevets des familles I, II et III. Ces charges ont déjà été comptabilisées dans les comptes de la société ;
- Prendre en charge les frais de propriété industrielle postérieurs à la date de signature de la licence, relatifs aux brevets des familles I, II et III ;

La structure contractuelle de la contrepartie financière dépend de la catégorie du produit et de la stratégie de développement adoptée par la Société :

- S'agissant d'exploitation directe : la Société s'engage à rétrocéder au CEA une redevance annuelle basée sur le chiffre d'affaire lié aux ventes nettes de produits ; Compte tenu des programmes de développement en cours et de la stratégie adoptée par la Société, il est précisé que pour les trois candidats-médicaments présentés ci-dessus, la Société rétrocédera au maximum au CEA une redevance à un chiffre basée sur les sommes perçues du sous licencié.
- S'agissant d'exploitation indirecte : la Société s'engage à rétrocéder au CEA une partie des sommes perçues dans le cadre de toute sous-licence contractée avec un tiers ; Le pourcentage de rétrocession au CEA variant en fonction
- de l'étape de développement du produit à laquelle la sous-licence est concédée (plus le développement est avancé plus la redevance est faible).

### 3- Engagement de licence avec la fondation Beyond Batten disease :

La société a signé en décembre 2019 un accord de licence exclusive mondiale avec la fondation américaine 'Beyond Batten disease Foundation' pour le candidat-médicament BBDF-101 dans la maladie de Batten. Cet accord prévoit le développement et la commercialisation du médicament après une étude clinique unique qui débutera en 2020, et qui en cas de succès, devrait conduire directement à l'enregistrement du médicament

Cette signature de l'accord exclusif de licence mondiale faisait suite à la signature d'un accord de principe le 27 juin dernier, qui accordait une période d'exclusivité de six mois à Theranexus pour la conclusion d'un accord définitif.

La maladie de Batten est une maladie neurologique pédiatrique rare et mortelle, d'origine génétique pour laquelle il n'existe aucun traitement. Elle appartient au groupe des céréoïdes-lipofuscinoses neuronales (CLN). Beyond Batten Disease Foundation (BBDF) a financé les travaux de recherche visant à identifier et à valider BBDF-101, une combinaison propriétaire s'appuyant sur un effet synergistique entre deux principes actifs tout comme les candidats-médicaments de Theranexus déjà en cours de développement clinique.

L'accord de licence exclusive et mondiale entre BBDF et Theranexus prévoit le développement clinique du candidat-médicament BBDF-101 jusqu'à son enregistrement, ainsi que l'exploitation commerciale de celui-ci. Theranexus planifie également la poursuite des recherches sur la plateforme NeuroLead de candidats-médicaments ciblant les formes neurologiques de maladies lysosomales.

En contrepartie de cette licence, l'accord prévoit, de la part de Theranexus, le paiement à BBDF de sommes forfaitaires à la signature, à l'enregistrement et à l'atteinte d'objectifs commerciaux post-enregistrement. De plus, le contrat prévoit le versement de redevances calculées sur la base des ventes nettes de BBDF-101 une fois celui-ci commercialisé par Theranexus.

### 4- Loyers :

La charge locative annuelle s'élevant à 51 755 €, les engagements donnés au titre des loyers sont considérés comme non significatifs.

### **5.23 Rémunération des mandataires sociaux**

La rémunération brute versée aux mandataires sociaux du 1er janvier 2019 au 31 Décembre 2019 est de 410 108 €, cependant 115 108 € dus au titre de 2019 ont été provisionnés et versés en 2020.

La rémunération brute versée aux mandataires sociaux du 1er janvier 2020 au 31 Décembre 2020 est de € 675 006 €, cependant ce montant comprend 115 108 € dus au titre de 2019 et versés en 2020.

### **5.24 Entreprises liées**

Il n'existe pas de transactions avec des entreprises liées.